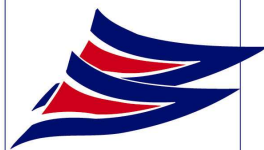


CONSEIL SUPÉRIEUR



de la NAVIGATION de PLAISANCE
et des SPORTS NAUTIQUES

*Compte-rendu de
l'Assemblée Plénière
du Conseil supérieur
de la navigation de plaisance
et des sports nautiques*

* * *

*le 29 novembre 2005
au Ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer*



SOMMAIRE

Ouverture de l'Assemblée	p 3
Président d'Honneur : Roland NUNGESSER	p 8
Organisation et Fonctionnement du Conseil supérieur	p 10
Prix du Conseil supérieur	p 14
Annexes :	
- déplacements	p 16
- inscription aux groupes de travail du CSNPSN	p 17





OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE



Le Président d'ABOVILLE

- souhaite la bienvenue aux membres du Conseil supérieur, et au Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Monsieur Dominique PERBEN,
- déclare la séance ouverte,
- et présente l'institution.

Il accueille, pour la 4^{ème} fois (1994, 1998, 2001), ce Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, renouvelé depuis le 4 août 2005 (au lieu d'octobre 2004). Gérard d'ABOVILLE présente les différences de composition entre les décrets, et notamment la nomination d'un Président d'Honneur. Les plaisanciers sont officiellement représentés, bien qu'ils participaient déjà aux travaux (Fédération Française des Pêcheurs en Mer -FFPM-, Union Nationale des Associations de Navigateurs -UNAN- et Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures -ANPEI-). A noter également l'entrée de VNF et du CNOSF.

Remerciant Monsieur PERBEN pour son accueil, et pour l'honneur qu'il fait, par sa présence, aux membres du Conseil, Gérard d'ABOVILLE lui cède la parole.

Intervention de Monsieur le Ministre :

"Monsieur le Président, Monsieur le député, Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui, à l'hôtel de Roquelaure, pour votre assemblée plénière d'installation du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.

Je sais que l'arrêté portant nomination des membres du Conseil, qui a été publié fin août, était particulièrement attendu. Le nouveau décret de 2004 relatif au statut du conseil a, en effet, profondément modifié sa composition, afin d'accroître sa représentativité et son efficacité.

L'institution de membres suppléants, tant pour les membres de droit que pour les membres titulaires, va contribuer de façon déterminante à l'amélioration du fonctionnement du Conseil, à l'intensification de ses travaux.

Je félicite donc, pour leur nomination, les nouveaux et les anciens membres du Conseil.

Je tiens également à féliciter et à remercier très chaleureusement Gérard D'ABOVILLE, pour le travail considérable qu'il a accompli depuis 1990 à la tête du Conseil. Il a accepté de s'engager pour un nouveau mandat. C'est, je crois, l'assurance que le travail accompli ensemble va connaître une nouvelle dynamique.

Comme j'ai en effet eu l'occasion de l'indiquer depuis ma nomination, je serai particulièrement attentif aux résultats de vos travaux.

La vitalité du secteur de la plaisance et des sports nautiques est en effet indiscutable. Sa contribution au développement de la compétitivité de nos entreprises, de l'emploi, de l'aménagement du littoral, est primordiale.

Mais les intérêts peuvent parfois être très divergents dans le domaine de la plaisance, des sports nautiques et des usages de la mer et du littoral. La principale force de votre Conseil sera de pouvoir, par sa composition, par ses travaux, fédérer des intérêts différents, mais aussi, susciter des dynamiques de progrès et de changement.

Tous les ministres pouvant contribuer à la définition de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur sont représentés au Conseil. Ils vont pouvoir participer activement à vos travaux, contribuer à l'expression de vos propositions et de vos recommandations.

L'installation de ce Conseil est pour moi l'occasion de présenter le nouveau cadre d'action de mes services dans le domaine de la plaisance. La nécessité d'une réforme des services centraux en charge des questions maritimes avait été soulignée dès 2001, devant votre institution. Une meilleure lisibilité, un traitement plus efficace des questions comme l'environnement ou la sécurité étaient nécessaires.

Depuis le mois de juin dernier, cette organisation est désormais en place, sous la direction de Patrice RAULIN, Directeur Général de la Mer et des Transports.

Une mission plaisance a été créée au sein de la Direction des Affaires Maritimes. Elle traite l'ensemble des questions intéressant la navigation de plaisance, qu'elles soient maritimes ou fluviales. Vous avez désormais un interlocuteur unique pour les problèmes réglementaires, économiques, sociaux, et la sécurité de la plaisance.

Je sais que ce nouveau dispositif a déjà permis d'initier des contacts fructueux avec le Secrétariat Général de votre Conseil.

La Direction des Transports Maritimes et Fluviaux de Pierre-Alain ROCHE a également été réorganisée pour traiter tout ce qui concerne les ports de plaisance, qu'ils soient maritimes, lacustres ou fluviaux. Elle devient donc l'interlocuteur principal de la Fédération Française des Ports de Plaisance.

La question des ports, de leur capacité, de la qualité des services offerts pour les usagers est en effet essentielle pour le développement de la plaisance :

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a ouvert de nouvelles possibilités de développement pour les ports de plaisance.

Les acteurs locaux du développement des installations en faveur de la plaisance et des sports nautiques voient s'ouvrir de nouvelles perspectives devant eux :

la compétence des communes ou de leurs groupements pour la gestion de ces ports est reconnue,

le transfert en pleine propriété du domaine portuaire, et une gestion séparée des installations dédiées à la plaisance dans les ports d'intérêt national transférés sont désormais possibles.

Le secteur de la construction nautique est particulièrement actif dans notre pays. Nos entreprises, sous l'impulsion de la Fédération des Industries Nautiques, ont une réputation d'excellence.

Elles peuvent et doivent à présent profiter de la nouvelle réglementation en vigueur dans le domaine de la conception des navires de moins de 24 mètres, pour développer leurs échanges, et accroître leurs parts de marché à l'étranger.

Sur la base de ces importants changements, je vous propose d'intégrer à votre programme de travail quelques axes de réflexion, sur lesquels je sollicite votre avis.

1. Une démarche d'évaluation de la nouvelle réglementation plaisance des navires de moins de 24 mètres tout d'abord.

La réforme de la réglementation de la sécurité des navires de plaisance de moins de 24 mètres est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Après une année d'application, il me paraît possible et intéressant de mesurer les impacts de cette évolution réglementaire. Je souhaite m'assurer que les objectifs que nous nous étions fixés dans l'élaboration de cette réglementation ont bien été

atteints. Nous pourrions ainsi engager rapidement, le cas échéant, les actions correctives qui s'imposeraient.

Je vous propose de conduire cette évaluation en tenant compte des avis des usagers et des professionnels concernés.

2. L'élaboration d'un cadre réglementaire technique particulier pour les navires de plaisance de plus de 24 mètres est le deuxième axe de travail que je vous invite à inscrire à l'ordre du jour de vos travaux.

Actuellement, le cadre réglementaire des navires de plaisance de plus de 24 mètres est celui des navires de commerce.

Il est simplement prévu que les navires de plaisance, compte tenu de leurs caractéristiques et de leur type de navigation, peuvent ne pas être astreints à toutes les obligations qui les concernent.

Cette procédure n'est pas satisfaisante, car le référentiel technique que les constructeurs doivent appliquer n'est pas adapté ou insuffisamment défini. Il existe par ailleurs des réglementations moins contraignantes dans d'autres États Membres de l'Union européenne.

Afin de combler ces insuffisances, je vous invite à me faire part de vos propositions pour permettre l'élaboration d'une réglementation technique autonome. Elle devra tenir compte des réglementations en usage, ou à l'étude au niveau européen.

3. La recherche d'un cadre réglementaire technique pour les bateaux de plaisance à usage de «bateaux logement» dans les eaux intérieures est le troisième axe de travail sur lequel je souhaite recueillir vos propositions.

En l'absence d'une réglementation précise, le référentiel technique d'approbation et de contrôle des bateaux de plaisance fluviaux, à usage de «bateaux-logement», repose en effet sur des règles locales.

Cette situation donne lieu à des interprétations parfois divergentes des commissions de surveillance. Elles sont chargées des contrôles de sécurité d'une flotte évaluée à un millier de bateaux.

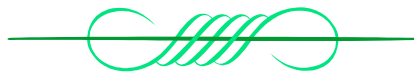
Je vous invite donc à me soumettre des orientations techniques et des modalités de contrôle pour ce type de bateaux, en vue de l'adoption par mes services d'un cadre réglementaire adapté.

S'agissant de la sécurité de la navigation fluviale, et, plus particulièrement, des bateaux, cette demande s'inscrit dans une réflexion plus globale pour réorganiser les actuelles commissions de surveillance et les procédures de délivrance des titres de navigation. Cette réforme sera opérationnelle d'ici à la fin 2007. J'attache une importance particulière à sa mise en œuvre. Elle contribuera à l'amélioration de la sécurité de nos usagers.

Pour les navigations maritime et fluviale, je vous confirme également la poursuite du processus devant conduire à la mise en oeuvre effective, en 2007, d'une nouvelle réglementation pour la délivrance des permis plaisance. Le cadre législatif élaboré dans la concertation permettra d'organiser la profession, par l'agrément des centres de formation, et l'encadrement de la qualification des formateurs.

Pour la délivrance de ces permis, les contenus des formations dispensées seront améliorés, et les démarches administratives simplifiées."

Le Président d'ABOVILLE remercie Monsieur le Ministre et lui remet un pavillon du Conseil supérieur.



Président d'Honneur : Roland NUNGESSER



Gérard d'ABOVILLE propose un tour de table, puis propose, comme le permet le nouveau décret, de choisir Roland NUNGESSER comme Président d'Honneur, proposition acceptée à l'unanimité par l'assemblée. Il passe la parole à Roland NUNGESSER.

Intervention de Roland NUNGESSER :

"La flotte de plaisance, grâce au salon nautique de Paris, est passée de 100 000 unités en 1964, à près de 500 000 en 1979. Les administrations concernées étaient débordées par l'afflux de bateaux de plaisance, d'autant que leurs compétences se chevauchaient, entraînant des situations incohérentes.

Les fédérations sportives, le Touring Club de France, les administrations elles-mêmes espéraient une remise en ordre et une harmonisation des initiatives. L'idée d'un colloque confié à un organisme indépendant naquit et tous pensaient au salon nautique et particulièrement à son commissaire général. Je me retrouvais donc avec une nouvelle mission sur les bras.

En quelques semaines, j'organisais les premières Assises de la navigation de plaisance. de nombreuses idées se dégagèrent et surtout celle de la création d'un organisme national de coordination, où seraient représentées toutes les activités nautiques. Ma mission était à peine achevée que je reçus un appel de Jean Sainteny, alors commissaire au Tourisme. Il m'invitait à dîner avec quelques amis. J'eus la surprise d'y retrouver Robert Buron, ministre des Travaux publics, Maurice Herzog, haut commissaire aux Sports, et Gilbert Granval, secrétaire général de la Marine Marchande. Je sentis aussitôt le piège, qui se referma très vite. "Tes Assises ont été une réussite, leur conclusion essentielle est fort opportune. Il faut créer cet organisme de coordination et nous nous sommes réunis pour te charger de sa mise en place et te demander d'en prendre la présidence". Ainsi est né le Conseil national de la navigation de plaisance et des sports de l'eau.

La tâche était considérable, tant sur le plan maritime que fluvial et lacustre. Elle était aussi urgente. Les incidents se multipliaient entre pêcheurs et pilotes de bateaux à moteur atteignant des excès qui avaient même donné lieu à des coups de fusil. Il nous fallut, avec le concours des Ponts et Chaussées, répartir les biefs entre les uns

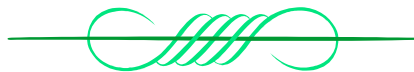
et les autres, compte tenu de l'incompatibilité des pratiques simultanées de l'aviron, du motonautisme et du ski nautique. Sur mer, la multiplication des bateaux posait le problème de l'insuffisance de plus en plus flagrante du nombre d'anneaux. Il nous fallait convaincre les maires du littoral de jouer la carte de la plaisance pour développer le tourisme. Pour les séduire, je réussis à obtenir l'inscription de crédits budgétaires suffisants pour leur octroyer des subventions couvrant la moitié des investissements, l'autre moitié faisant l'objet de prêts du FDES et de la Caisse des dépôts à des taux très faibles.

Cette tâche prioritaire entamée, nous devions nous occuper des mesures de sécurité. Il s'agissait à la fois de la réglementation, mais aussi de la compétence des pilotes et des précautions techniques dans l'aménagement des bateaux. Grâce à nos efforts, le nombre, devenu inquiétant, d'explosions et d'incendies de bateaux à moteur diminua jusqu'à devenir nul.

L'action du Conseil national fut telle que, quelques années plus tard, le gouvernement le transforma en Conseil supérieur au sein duquel tous les ministères concernés –une dizaine, pas moins- étaient représentés.

Lorsque je devins ministre, je démissionnais et mon ami Henri Rey me remplaça. Quand lui-même entra au gouvernement, il abandonna à son tour la présidence du Conseil supérieur. Pour lui succéder, comme j'avais annoncé que je ne présenterais pas de candidature, il fut décidé de recourir à une consultation originale : on demanda aux membres du conseil de voter pour la personnalité qu'ils souhaitaient comme président. Alors que le choix était donc largement ouvert, j'eus la satisfaction d'être nommé à l'unanimité."

Gérard d'ABOVILLE remercie Roland NUNGESSER, se félicite de sa désignation et propose que celle-ci soit ratifiée par acclamations... Il lui remet ensuite un pavillon du Conseil supérieur.

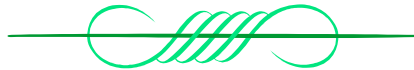


Organisation et Fonctionnement du Conseil supérieur

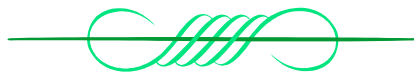


Gérard d'ABOVILLE propose de soumettre à l'approbation des participants le procès verbal de la dernière assemblée réunie le 4 novembre 2003 dans les locaux de l'Etat-Major de la Marine, et qui a été envoyé avec l'invitation.

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.



Gérard d'ABOVILLE présente ensuite Jean-Pierre SAUNIER, le secrétaire général de l'institution, qui a commencé à réorganiser le Conseil supérieur, il présente l'organisation et le fonctionnement de l'institution. Avant, Gérard d'ABOVILLE rappelle que le Conseil supérieur a également un secrétaire général adjoint dont le poste est vacant.



Jean-Pierre SAUNIER prend la parole pour se présenter. Avant de présenter le nouveau fonctionnement du Conseil supérieur, il propose à l'assemblée de remercier pour le travail accompli, Jacques THOMAS et Robert THIBAULT, ainsi que Denis CLERIN au bureau de la plaisance. Le Président s'associe à cet hommage ainsi que l'assemblée par des applaudissements fournis. Ensuite il explique que le Conseil supérieur va fonctionner par groupes de travail afin de mieux coller à l'actualité, et d'être plus réactifs, contrairement aux commissions dont le calendrier de travail fixé pour l'année, empêchait de s'adapter, et, parfois, de se retrouver en décalage.

Une fois par trimestre, les rapporteurs présenteront à l'ensemble des membres du Conseil supérieur, l'avancement de leurs travaux. Et, en fonction de

l'actualité, et à l'occasion de ces rencontres, il y aura la possibilité de créer un groupe de travail, selon les demandes.

Voici un projet de programme d'action du Conseil supérieur :

- **Sécurité** : évaluation de la nouvelle division 224
- **Grande plaisance** : le pavillon français, aspects fiscaux, référentiel technique, les équipages
- **Le NUC** : fiscalité/types d'exploitations, référentiel technique : 225 et Wilhemshaven, équipages
 - pour les navires traditionnels (BIP)
 - pour les navires contemporains
- **Politique portuaire** : cales de mise à l'eau, longueur des bateaux (normes)
- **Pêche et conflits d'usage**
- **Balisage, Informations nautiques**
- **Navigation intérieure** : référentiel technique des bateaux logements
- **Avis d'Experts** : fusées (pour le compte du Secrétariat Général de la Mer) ; permis (pour le compte des Affaires Maritimes)
- **Veille et suivi des évolutions technologiques** : Environnement (point de départ Forum du 5 décembre 2005).

Pendant la période du salon nautique, les membres du Conseil supérieur sont invités à proposer eux-mêmes des thèmes de travail qui pourraient être ajoutés à cette liste. A l'issue du salon, une fiche sera envoyée afin que les uns et les autres puissent s'inscrire aux groupes de travail qui les intéressent. Une fois constitués, ces groupes désigneront leur rapporteur à l'occasion de leur première réunion.

La Représentation Extérieure du Conseil Supérieur :

Conseil national du Tourisme : Pierre-Paul HECKLY

Commission nationale de Sécurité de la Navigation de Plaisance : le Secrétaire Général, suppléant : Grégoire DOLTO

Conseil supérieur de la Météorologie : le président de l'UNAN ou son représentant

Commission des Chômages sur les voies navigables : Gilbert VALENTIN, ANPEI, ou son représentant

Commission des Usagers du SHOM : le président de l'UNAN ou son représentant

Ecole nationale de Voile : le Président et le Secrétaire Général

Commission de Terminologie de la Mer : le Secrétaire Général

Conseil d'administration de la SNSM : le Président,

Commission de surveillance des Bateaux à moteur de Paris : 10 commissions locales : le représentant territorialement compétent de l'ANPEI

Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial : le Président

Comité d'Honneur des "Fêtes du Nautisme" : le Président et le Secrétaire Général
Comité Interfédéral des Sports Nautiques : Damien Seguin
Commission des Phares et Balises : Dominique SERRE, FFV, suppléant : Louis HERRY, UNAN
Fédération de Voile Aviron : le Secrétaire Général

Depuis la dernière assemblée plénière, les travaux réalisés par le Conseil supérieur :

enquête sur l'équipement sanitaire et anti-pollution des ports de plaisance
service "après-vente" concernant la D224
accidentologie (document distribué en début de séance)

➤ Réflexion sur la politique maritime en France – Avis d'Expert :
un livret vert sur la politique future de l'Union Européenne doit être élaboré par la commission. Pour la contribution française, c'est le Secrétariat Général de la Mer qui est le maître d'œuvre de la réflexion. Un groupe de travail a été mis en place, le Conseil supérieur en fait partie, il est représenté par son Président et son Secrétaire Général.



Le Président aborde la modernisation du Conseil supérieur et sa communication : depuis le mois de mai, les membres ont reçu la revue de presse "Plaisance". Si certains ne la reçoivent pas, merci de l'indiquer afin de les ajouter dans la liste de diffusion.

Il indique ensuite la mise en place du site Internet du Conseil supérieur et demande à Jean-Pierre SAUNIER d'en faire la présentation.

Intervention de Jean-Pierre SAUNIER : *"le site internet du Conseil supérieur est désormais en ligne : www.csnpsn.equipement.gouv.fr. Notre hébergeur est le Centre d'Etudes Techniques de Bordeaux. Ce site vous appartient, il va falloir le faire vivre. Un forum fonctionnera pour échanger, poser des questions, ... Le compte-rendu des groupes de travail y figureront, mais aussi bien d'autres articles relatifs à la filière plaisance."*



Gérard d'ABOVILLE reprend la parole et parle de la participation de l'institution au Salon Nautique de Paris, qui se déroulera du 2 au 12 décembre prochain, et rappelle que les membres du Conseil supérieur sont tous cordialement invités à venir sur le stand (hall 1, allée E, n° 10) qui est le leur. S'ils désirent organiser une réunion, il suffit d'en informer le secrétariat afin de gérer le planning. Comme chaque année, pour les anciens membres, avec la revue de presse de novembre, un "Agenda" du Conseil supérieur a été expédié afin de faciliter l'organisation des rendez-vous.

Concernant le programme prévisionnel au salon, il est indiqué la tenue d'un Forum "PLAISANCE et ENVIRONNEMENT", le lundi 5 décembre, de 10 h 30 à 12 h 30, sous la haute autorité de Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie, débat animé par Catherine CHABAUD, auquel tous les membres sont invités.

Egalement pour la remise du Prix, et *le Bateau Bleu*.



Jean-Pierre SAUNIER présente ensuite le budget, il a été ramené à 13 700 € pour cause de restriction budgétaire. Malgré ces difficultés, l'année se terminera sans dépassement, du fait de la réduction des activités...

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
montant budget	13 700 €	17 900 €	16 875 €	18 750 €	17 595 €	16 832 €
consommation	Euros / %	Euros / %	Euros / %	Euros / %	Euros / %	Euros / %
missions, déplacements	3 120 / 23	7 382 / 41	6 300 / 37,3	8 500 / 47,6	8 393 / 47,7	8 408 / 49,9
représentation	3 765 / 27	8 621 (1) / 48	5 650 / 33,5	7 600 / 40,5	7 196 / 40,8	6 790 / 40,3
abonnements, matériel, divers	2 915 / 22	1 897 / 11	4 300 / 25,5	2 230 / 11,9	2 006 / 11,4	1 634 / 9,7

(1) dont 4000 € salon nautique 2003

En comparaison, en 1994, à l'occasion de sa première Assemblée Plénière, le Président présentait un budget de 250 000 francs, soit 38 112.25 € !

Ce budget ne comprend heureusement pas la location des locaux, ni la rémunération de l'équipage permanent, ni l'aménagement du stand occupé chaque année au salon nautique de Paris. Ces charges sont assumées par le Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. D'autre part, le Salon Nautique de Paris met gratuitement à disposition un emplacement, c'est pourquoi le Conseil supérieur tient à remercier chaleureusement son Président Tibor SILLINGER, ainsi que la société REED EXHIBITIONS.

Gérard d'ABOVILLE prend ensuite la parole pour expliquer que la lecture de ce bilan est très significative, en effet, la diminution de moyens subie, sur un budget déjà très maigre, oblige l'institution à faire des choix drastiques : pour l'instant, comme on le voit, la réduction porte sur les frais de déplacement, de missions, de représentation tout en préservant les achats de matériels, abonnements, et divers, qui sont des dépenses difficilement compressibles. Bientôt, à force de diminution de budget, le Conseil n'existera plus, il n'y aura plus les moyens minimums pour fonctionner. Si l'on constate également des dépenses plus fortes certaines années en matériel divers, c'est parce que des commandes avaient été passées en fin d'exercice, qui ont allégées les budgets des années suivantes.

Le Prix du CSNPSN



Depuis sa création, les thèmes ont été :

- en 2001 : Education et formation des plaisanciers, prix gagné par l'Association des Plaisanciers des ports de La Rochelle ;
- en 2002 : Découverte des activités nautiques, toute initiative aidant à découvrir, à susciter l'envie, à faciliter l'accès à la bonne pratique des activités nautiques, prix gagné par l'Association Voile et Nautisme 04, Bateaux de Soleil, de Saint Croix du Verdon ;
- en 2003 : Permettre l'accessibilité aux activités nautiques pour des personnes en situation de handicap (physique, mental, moral, social, ...), prix gagné par l'association "Barrez la Différence" de Goudelin ;
- en 2004 : Récompenser une association de plaisanciers qui s'est impliquée directement dans des actions concrètes ou de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement maritime ou fluvial (ports, mouillages, berges, déchets individuels, éducation, bruit, vitesse...) ; prix décerné à l'association Ecol'eau de Porquerolles ;

En ce qui concerne le Prix du Conseil supérieur destiné à récompenser annuellement une personne physique ou une association, auteur d'un projet ou d'une réalisation intéressant la navigation de plaisance, le thème, qui varie chaque année, est pour 2005 : " la Plaisance Solidaire, ce prix sera décerné à une association, un groupe ou un plaisancier qui aura mené une action exemplaire de solidarité telle que : livraison de médicaments ou de matériels dans un site défavorisé, embarquement de personnes en situation sociale difficile ou précaire, aide au tiers-monde sous toutes ses formes...

La réunion du Jury du Prix du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques se tient cet après-midi et le Prix de 5000 € sera remis officiellement sur le stand du Conseil supérieur au Salon Nautique de Paris le mardi 6 décembre à 12 h. Les membres sont bien évidemment tous conviés, et les bienvenus.

Gérard d'ABOVILLE en profite pour remercier d'ailleurs chaleureusement la Fédération des Industries Nautiques pour le soutien constant qu'elle apporte dans cette manifestation qui récompense des actions de formation souvent réalisées par de petites associations.

Concernant le thème pour l'année 2006, le Président d'ABOVILLE présente l'idée qui consisterait à récompenser "Un Journal de Bord".



Gérard d'ABOVILLE remercie les membres du Conseil supérieur, et les invite à se rendre au cocktail pour un verre de l'amitié.





ANNEXE

Les déplacements de l'équipage permanent et les missions de représentation sont détaillées ci-dessous :

participation au salon nautique 2004

mai : JPS : réunion sur la D224 à l'UNAM, commission sécurité à Vannes
GA, RT : Le Fresnes sur Loire : Colloque "la Loire de Demain"

juillet : JPS, Caen : réunion de la Fédération des Industries Nautiques sur la déconstruction des bateaux
JPS, Lorient : journée sécurité de l'UNAN

septembre : JPS, La Rochelle : Grand Pavois
GA, JPS, Cannes : Festival International de la Plaisance
GA, Marseille : Juris'Cup
JPS, Monaco : Salon international de Monaco

octobre/novembre : GA, le CROUESTY : Salon "Mille sabords".

novembre : JPS, Marseille : 4^{èmes} rencontres régionales de la mer





INSCRIPTION AUX GROUPES DE TRAVAIL DU CSNPSN

- Sécurité** : évaluation de la nouvelle division 224
- Grande plaisance** : le pavillon français, aspects fiscaux, référentiel technique, les équipages
- Le NUC** : fiscalité/types d'exploitations, référentiel technique : 225 et Wilhemshaven, équipages pour les navires traditionnels (BIP) pour les navires contemporains
- Politique portuaire** : cales de mise à l'eau, longueur des bateaux (normes)
- Pêche et conflits d'usage**
- Balisage**
- Informations nautiques**
- Navigation intérieure** : référentiel technique des bateaux logements
- Avis d'Experts** : fusées (pour le compte du Secrétariat Général de la Mer) ; permis (pour le compte des Affaires Maritimes)
- Veille et suivi des évolutions technologiques** : Environnement (point de départ Forum du 5 décembre 2005).

NOM, Prénom :

Organisme :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphones :

**Bien entendu cette liste n'est pas limitative, d'autres groupes de travail pourront être créés en cours d'année suivant les besoins.*